

REPERES POUR L'ORGANISATION DE L'EPS
EN CONTEXTE COVID 19 – MISE A JOUR MARS 2021

Suite aux retours de nos Inspecteurs de l'Education Nationale , les enseignants d' EPS vont pouvoir donner un cadre dans lequel la reprise et/ou la continuité de l' EPS va pouvoir se faire à partir du mois de MARS 2021.

1 . Accueil de tous les élèves, à tous les niveaux, dans le respect de prescriptions renforcées, émises par les autorités sanitaires :

- Limitation des brassages d'élèves
- Lavage des mains avant et après la séance
- Gestes barrières : port du masque et distanciation

2. Adaptation de l'enseignement de l'EPS aux conditions sanitaires

- Les élèves pourront continuer à utiliser les équipements sportifs extérieurs.
- Et à nouveau les équipements sportifs couverts (gymnases) ; incluant les piscines.

A ce sujet, et au jour d'aujourd'hui, la piscine de Wasselonne reste **fermée** jusqu'à nouvel ordre ET au moins jusqu'aux vacances de Pâques donc pas de reprise de l'activité Natation pour l'instant.

- Les enseignants privilégieront les activités extérieures (si les conditions météo le permettent bien sûr) ainsi que la poursuite de la programmation des activités physiques élaborée en début d'année

3. Limitation du brassage des élèves

Les rencontres entre établissements ou entre différents groupes sont proscrites.

Conséquences :

- Suspension des entrainements dans le cadre de l'Association Sportive
(UNSS entre midi et 14h)
- Suspension des rencontres UNSS le Mercredi après midi
- Maintien des entrainements des Sections Sportives Basket Ball et Football

(Par demi -groupe en football , semaine Paire 6° / 4° ; semaine impaire 5°/3°)

(Maintien du fonctionnement actuel en Basket Ball)

4. Port du Masque

Le port du masque par les élèves est obligatoire au Collège.

Les élèves doivent le porter dans tous les temps scolaires et en tous lieux

(établissement scolaire, espace extérieur ou gymnase).

Donc port du masque tout le temps et pour tout le monde, même les élèves qui ne sont pas en activité (dispensés, juges, observateurs, etc...)

Le masque pourrait être éventuellement enlevé si l'élève est en activité physique et que la distanciation de 2 mètres est possible et respectée

5. Les activités physiques et sportives

Se feront avec le masque (pour les séances ayant lieu en extérieur, les élèves seront autorisés à l'enlever pendant les temps d'activité sous réserve du respect de la distanciation physique).

Seuls les sports permettant de respecter cette distanciation peuvent être pratiqués.

Les activités, les formes de pratique et leur organisation qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.

Conséquence au niveau des activités physiques :

- possibilité de faire des sports collectifs comme du Volley Ball, de l'Ultimate, du Baseball, du Basket Ball et du Football mais sans faire de matchs, justes des ateliers d'habiletés motrices
- de faire des sports de raquette comme du Tennis de Table et du Badminton,
- et aussi des ateliers de Gymnastique et d'Athlétisme, de la Natation avec nombre réduit d'élèves par ligne d'eau (lors de la réouverture de la piscine de Wasselonne), de la Course d'Orientation, des activités artistiques (Cirque, Danse)
- Mais pas de sports de combat.

6. Usage des Vestiaires

Pas de vestiaires pour les élèves.

Les élèves placeront leurs affaires à l'endroit prévu à cet effet dans le gymnase, à distance l'un de l'autre.

Les élèves viendront en cours d'EPS déjà vêtus d'une **tenue adaptée à l'activité physique** et non plus en tenue civile « tolérée » précédemment le temps des marches ou lors d'activités en salle de classe.

Si le recours aux vestiaires est inévitable, il conviendra de respecter le protocole sanitaire

7. Matériel

Le matériel partagé par les élèves d'une même classe sera **désinfecté** après les cours.

Les lieux utilisés EN INTERIEUR seront **aérés** pendant et/ou après les cours.

Les élèves utiliseront du **produit hydro alcoolique** avant et après chaque cours